



Pension alimentaire et reconnaissance paternelle de l'enfant

Par Visiteur

Mon fils a 4 ans il n'est pas reconnu par son père, ce dernier repousse à chaque fois le moment de la reconnaissance paternelle. je pense qu'il n'a pas envie de reconnaître son fils. néanmoins il lui verse depuis sa naissance "une pension alimentaire" de 300 euros par mois.

Quelle démarche juridique faire pour que mon fils soit reconnu par son père?

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Avez vous des éléments suffisants pour prouver qu'il est bien le père de votre enfant?

Cordialement

Par Visiteur

Les seuls éléments en ma possession sont les relevés de compte de mon fils faisant apparaître son virement de 300 euros tous les mois depuis sa naissance (soir 4 ans).

je possède quelques photos où il est en compagnie de son fils

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de pouvoir démontrer que cet homme est le père de votre enfant vous devez saisir le Tribunal de Grande Instance du lieu de votre domiciel afin d'engager une action en recherche de paternité. L'assistance d'un avocat est obligatoire. Afin d'étayer votre dossier vous devrez prouver par tous moyens que cet homme est bien le père de votre enfant. Ces indices vous permettront de demander au juge une expertise génétique.

Cordialement

Par Visiteur

Les preuves qui sont en ma possession sont elles recevables pour demander une expertise génétique? Quelles sont mes chances d'obtenir gain de cause?

Par Visiteur

Bonjour,

Votre dossier semble bien se présenter mais je ne peux préjuger que la recevabilité de vos preuves ni de la décision du juge.

Cordialement